

# L'agenda de la grossesse

Mois	Démarches administratives	Conseils
	Date des dernières règles	
<b>1</b>	Début de la grossesse	
<b>2-3</b>	<b>1<sup>re</sup> Consultation prénatale*</b>  Déclarez la grossesse. Informez votre employeur : non obligatoire mais utile.	Renseignez-vous sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>– la préparation à la naissance et le projet de naissance (voir page 7) ;</li> <li>– les professionnels de santé et/ou le réseau qui vont vous suivre ;</li> <li>– votre maternité (inscription et fonctionnement) ;</li> <li>– éventuellement, le mode de garde de l'enfant.</li> </ul> Informez éventuellement votre médecin du travail.
	<b>1<sup>re</sup> Échographie</b> (autour de 12 semaines d'aménorrhée)	Respectez cette date.
	Entretien prénatal (individuel ou en couple)	
<b>4</b>	<b>2<sup>e</sup> Consultation prénatale</b>	Réfléchissez au choix de l'alimentation du bébé  Au besoin, renseignez-vous auprès de votre mutuelle sur les conditions de remboursement de votre séjour en maternité.
<b>5</b>	<b>3<sup>e</sup> Consultation prénatale</b> <b>2<sup>e</sup> Échographie</b> (autour de 22 semaines d'aménorrhée)	Respectez cette date.
<b>6</b>	<b>4<sup>e</sup> Consultation prénatale</b>	Si vous n'êtes pas mariée, le père peut reconnaître l'enfant avant la naissance
<b>7</b>	<b>5<sup>e</sup> Consultation prénatale</b>	Vous bénéficiez peut-être de la prime à la naissance
<b>8</b>	<b>6<sup>e</sup> Consultation prénatale</b> <b>3<sup>e</sup> Échographie</b> (autour de 32 semaines d'aménorrhée)	Commencez à préparer votre séjour en maternité et les modalités de votre accouchement.
	<b>Consultation avec l'anesthésiste</b>	Elle est réglementaire.  Elle permet d'assurer la sécurité d'une éventuelle anesthésie.
<b>9</b>	<b>7<sup>e</sup> Consultation prénatale</b>	Renseignez-vous sur les documents à présenter, les modalités du séjour, le personnel présent en salle d'accouchement, etc.
	<b>Accouchement et séjour à la maternité</b>	Informez-vous et discutez avec l'équipe des sujets suivants : modalités de surveillance et de sortie, dépistages néonataux, mise en route de l'allaitement ou d'un autre mode d'alimentation de l'enfant, méthode contraceptive...
<b>SEMAINE 1</b>	<b>1<sup>er</sup> examen médical de l'enfant</b> (1 <sup>re</sup> semaine)	Certificat médical de l'enfant obligatoire.  Certificat médical de l'enfant établi en maternité par le pédiatre ou par votre médecin traitant.
<b>6-8</b>	<b>Consultation postnatale</b> (entre 6 et 8 semaines après la naissance)	10 séances de rééducation périnéale remboursées par la Sécurité sociale peuvent être utiles. Pensez à vérifier les dates de fin de congé postnatal.